

---

Adresse du 7e bataillon de Saône-et-Loire, cantonné à Saint-Gemme-sur-Loire (Maine-et-Loire), qui invite la Convention à rester ferme au poste que la nation lui a confié, lors de la séance du 9 floréal an II (28 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse du 7e bataillon de Saône-et-Loire, cantonné à Saint-Gemme-sur-Loire (Maine-et-Loire), qui invite la Convention à rester ferme au poste que la nation lui a confié, lors de la séance du 9 floréal an II (28 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 439;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1971\\_num\\_89\\_1\\_28509\\_t1\\_0439\\_0000\\_2](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28509_t1_0439_0000_2)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Nous comptons sur vous, votre recompense est dans nos cœurs et votre place est au Panthéon. S. et F.»

PONSARDIN, MAIRON, BOURGEOIS, BOUCHEREAU, HERSIGNY, DUTHILLIEUX, SAUBINETZ, CORNU, HOPART, GIROUST, HENNECART, GÉRARD, OLIVIER, SUTAINÉ, PICART, BOUCHEREAU, GAVE, LORANT, LAMBERT [et 30 signatures illisibles].

o

[Le 7<sup>e</sup> b<sup>on</sup> de Saône-et-Loire, à Ste-Gemme-sur-Loire; 8 germ. II] (1).

« Représentants,

Des hommes qui avaient trompé la nation par les dehors spécieux du patriotisme et à l'ombre de cette insigne fourberie agitaient en silence les poignards qui devaient assassiner le peuple et ses plus zélés défenseurs, anéantir la liberté et donner au peuple français un maître et des fers.

Que ces hommes atroces périssent avec leurs complices, il faut que tous les traîtres qui sont, soit dans les armées soit dans les administrations publiques subissent la peine due à leurs forfaits.

Représentants, au nom de la liberté, de l'égalité, restez fermes au poste que la nation vous a confié; le détachement du 7<sup>e</sup> bataillon de Saône-et-Loire cantonné à Ste-Gemme-sur-Loire, partage vos dangers, applaudit à votre énergie et jure qu'il combattra les ennemis de la République jusqu'au dernier soupir ».

GIRARDOT (*sergent major*), R. PIQUET (*sergent major*), CÊTE (*sergent*), SEGAUD, GUILLÉMINOT (*volontaire*), CHAUDON, GULLERMAIN (*lieut. command<sup>t</sup>*).

p

[La comm. de Thin-le-Moutier, à la Conv.; 5 germ. II] (2).

« Citoyens législateurs,

Les patriotes soussignés vous donnent connaissance qu'ils ont formé aujourd'hui et organisé une Société populaire conformément à la loi; sa réunion s'est faite dans le temple de la Raison (ci devant le temple paroissial); elle espère, Citoyens législateurs, que vous aurez pour agréable les prémices de ses délibérations; elle a arrêté que vous seriez invités à demeurer à votre poste jusqu'à l'extinction des traîtres et des conspirateurs dont vos travaux [ont] déjoué si glorieusement les complots.

La Société vous informe en outre qu'il existe dans la commune de Thin un grand nombre de fanatiques et de superstitieux dont elle s'empres- sera d'opérer la destruction par des principes de vérité et par une morale pure et naturelle qui remplacera l'erreur et le mensonge; elle vous prie de vouloir bien lui faire parvenir le Bulletin de la Convention. S. et F.»

RAINALDY (*vice-présid.*), GALOPIN (*secrét.*), VALLERAND (*vice-secrét.*), SARAZIN, JORIOU, MARTEL, LASSAUX, [et 9 signatures illisibles].

(1) C 303, pl. 1107, p. 12; M.U., XXXIX, 154. Ste-Gemme-sur-Loire (Maine-et-Loire).

(2) C 303, pl. 1107, p. 10. Départ. des Ardennes.

q

[Le distr. d'Uzès-la-Montagne, régénéré par le repr. Borie, au présid. de la Conv.; 19 germ. II] (1).

« Citoyen président,

Nous t'adressons dans une adresse que tu trouveras ci-jointe, l'expression de nos sentiments sur la grande conjuration déjouée par l'énergie de la Convention nationale, nous t'invitons de la mettre sous ses yeux. Compte toujours sur notre énergie à faire exécuter les lois et à poursuivre tous les ennemis de la chose publique, afin qu'ils soient frappés du glaive de la justice, récompense due à leurs forfaits. S. et F.»

ROUVIÈRE, FABRE, DUMAS.

[Uzès-la-Montagne, 19 germ. II].

« Représentants,

Vous l'avez déjouée cette conjuration qui préparait aux français de nouvelles chaînes, devait inonder de votre sang le temple de l'auguste Sénat français, qui sur vos membres épars devait jeter les premiers fondements de la tyrannie et les consolider par la mort des véritables républicains. Vous l'avez déjouée et ses auteurs ont porté leurs têtes sur l'échafaud; grâce vous en soient à jamais rendues; encore une fois, vous avez sauvé la patrie. Ah! si les conjurés eussent bien connu le peuple français, ils n'auraient point ourdi cette conspiration monstrueuse. Quoi! des républicains auraient vu leurs représentants égorgés! le peuple français aurait vu porter une main sacrilège sur ce qu'il y a de plus sacré, sur les fondements immuables de la République inséparable de son bonheur et de sa liberté! des sans-culottes auraient vu élever le trône qu'ils ont renversé et se forger les chaînes qu'ils ont rompues! Ah! c'est bien alors qu'on eut pu dire, le peuple français est debout contre les tyrans, et vengeant les mânes de ses représentants, victimes de la tyrannie, il eut d'un même coup, purgé la terre de la liberté en immolant tous ses ennemis.

Représentants, achevez votre ouvrage, guerre éternelle aux tyrans, plutôt périr mille fois que s'il en restait un sur la terre. Portons à Londres, cette ennemie déclarée du genre humain, le fer et le feu, qu'elle tombe sur nos coups comme Carthage sous ceux des Romains, et les conspirations de tous les genres seront étouffées.

La voix de la patrie que vous avez sauvée tant de fois, vous ordonne de ne point abandonner le sommet redoutable de la Montagne, retranchez-vous y de plus fort, et lancez sans cesse les foudres vengeurs qui ont exterminé les conspirateurs et les traîtres. Que vos Comités de salut public et de sûreté générale qui effrayent les amis de la tyrannie, continuent leurs surveillances actives; soyez toujours la terreur des despotes, l'effroi des malveillants, le faisceau indestructible de la force nationale, qui fera avorter tous les complots des ennemis de la

(1) C 302, pl. 1094, p. 19, 20; J. Sablier, n° 1286. Uzès, Gard.